

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 22 MARS 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, MESSMER, WALTER, Mme HITTLER, MM. BABILON,
WEISBECKER, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés respectivement par MM.
RAUSCHER, A. HELMER, BRUCKER, VOGEL, DUBOIS, Mme RICHTER, M. FEIG.
MM. MEYER-KUHN, HERRLE, J. L. BERTRAND, Cl. KLIPFEL, KNOERY, (excusés),
MM. WEISHAAR, E. HELMER, STEINER.

DEL. N° 043/2004

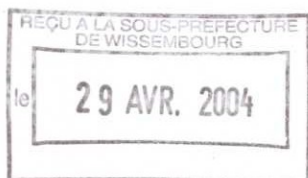
**OBJET : CONVENTION AVEC LA REGION ALSACE RELATIVE AUX MODALITES DE
MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA
SAUER DES BIENS PROPRIETE REGIONALE.**

- *VU la délibération n° 13/1999 du conseil communautaire du 28 juin 1999 approuvant la mise en œuvre du projet de centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein,*
- *VU la délibération n° 30/2000 du 18 décembre 2000 du conseil communautaire approuvant l'avant-projet définitif du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein et donnant délégation au bureau pour approuver le chiffrage final de l'APD,*
- *VU la délibération n° 07/2000 du conseil communautaire du 27 mars 2000 donnant délégation au bureau pour l'approbation du bail à construction et aménagement avec la commune de Lembach et la Région Alsace pour l'aménagement de la maison forestière du Fleckenstein,*
- *VU la délibération n° 55/2000 du bureau du conseil communautaire du 2 octobre 2000 décidant d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Lembach pour la réalisation et la mise en valeur scénographique du château du Fleckenstein dans le cadre des objectifs et du montage financier du programme de création du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein et autorisant le président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lembach,*
- *VU la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la mise en valeur scénographique du château du Fleckenstein signée entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la commune de Lembach le 27 novembre 2000,*
- *VU la délibération n° 12/2001 du bureau du conseil communautaire du 12 février 2001 approuvant l'avant-projet définitif du centre du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein,*
- *VU la délibération n° 49/2001 du conseil communautaire du 23 avril 2001 approuvant l'avant-projet définitif de l'exposition permanente dudit centre d'animation,*
- *VU la délibération du conseil municipal de Lembach en date du 27 septembre 2000 donnant délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes de la vallée de la Sauer pour la réalisation et la mise en valeur scénographique du château du Fleckenstein,*
- *CONSIDERANT les engagements dans ce projet de la Région Alsace, du Conseil Général, de l'Etat et de la commune de Lembach par l'acquisition de la forêt du Fleckenstein, du château du Fleckenstein et de la maison forestière,*
- *Entendu l'exposé de M. Husson, directeur de la régie intercommunale d'exploitation du P'tit Fleck,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise le président de la communauté de communes à signer la convention relative à la mise à disposition à la communauté de communes des biens propriété régionale, convention conclue pour une durée de 18 ans, à charge pour les parties de se réunir un an avant l'expiration de ladite convention, afin d'envisager les possibilités de son renouvellement.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 avril 2004
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a flourish.